Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-215301300-20230102-AR-1-2023-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/01/2023
Affichage : 05/01/2023

LAVAL

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 1 / 2023
DU 2 JANVIER 2023

MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre VI du livre II de la partie législative,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux CAP des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

Vu les délibérations RHTF 3 du conseil municipal du 6 décembre 2021 et RHTF 7 du conseil municipal en date du 21 mars 2022 relatives à la création d'instances communes (CAP, CCP, CST) entre la ville de Laval et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Laval,

Vu la délibération RHTF 3 du conseil municipal en date du 9 mai 2022 relative à la mise en œuvre des élections professionnelles : paritarismes, voix délibératives des représentants de la collectivité et nombre de représentants au sein des instances paritaires, fixant à 4 titulaires le nombre de représentants du personnel pour les CAP A et B, à 6 titulaires le nombre de représentants pour la CAP C et à 4 titulaires le nombre de représentants du personnel en CCP,

Vu le renouvellement général des instances consultatives du personnel le 8 décembre 2022,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants de la ville au sein des commissions administratives paritaires (CAP),

ARRÊTONS

Article 1er
<u>Désignation des titulaires</u>
Sont désignés comme membres aux commissions administratives paritaires (CAP) :

- pour la catégorie A :
  représentant la ville de Laval :
  - Bruno Bertier, adjoint,
  - Laurent Paviot, conseiller municipal,
  - Georges Hoyaux, conseiller municipal,
  - Patrice Morin, adjoint.

- pour la catégorie B :
  représentant la ville de Laval :
  - Bruno Bertier, adjoint,
  - Laurent Paviot, conseiller municipal,
  - Georges Hoyaux, conseiller municipal,
  - Patrice Morin, adjoint.

- pour la catégorie C :
  représentant la ville de Laval :
  - Bruno Bertier, adjoint,
  - Laurent Paviot, conseiller municipal,

- Georges Hoyaux, conseiller municipal,
- Camille Petron, adjointe,
- Solange Bruneau, conseillère municipale,
- Geoffrey Begon, adjoint.

Article 2
Désignation des suppléants
Sont désignés comme membres suppléants aux commissions administratives paritaires (CAP) :

- pour la catégorie A :
  représentant la ville de Laval :
  - Georges Poirier, adjoint,
  - Solange Bruneau, conseillère municipale,
  - Geoffrey Begon, adjoint,
  - Marie Boisgontier, conseillère municipale.

- pour la catégorie B :
  représentant la ville de Laval :
  - Georges Poirier, adjoint,
  - Solange Bruneau, conseillère municipale,
  - Geoffrey Begon, adjoint,
  - Marie Boisgontier, conseillère municipale.

- pour la catégorie C :
  représentant la ville de Laval :
  - Patrice Morin, adjoint,
  - Georges Poirier, adjoint,
  - Marie Boisgontier, conseillère municipale,
  - Geneviève Pham-Sigmann, conseillère municipale,
  - Lucie Chauvelier, conseillère municipale,
  - Rihaoui Chanfi, conseiller municipal.

Article 3
Bruno Bertier, adjoint au maire, assurera la fonction de président aux commissions administratives paritaires (CAP). À défaut, la présidence sera assurée par l'un des représentants titulaires de la collectivité, selon le règlement intérieur en vigueur.

Article 4
Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5
Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Bruno Bertier
adjoint
Le

Notifié à Marie Boisgontier
conseillère municipale
Le

Notifié à Laurent Paviot
conseiller municipal
Le

Notifié à Camille Petron
adjointe
Le

Notifié à Georges Hoyaux
conseiller municipal
Le

Notifié à Geoffrey Begon
Adjoint
Le

Notifié à Patrice Morin
adjoint
Le

Notifié à Geneviève Pham-Sigmann
conseillère municipale
Le

Notifié à Georges Poirier
adjoint
Le

Notifié à Lucie Chauvelier
conseillère municipale
Le

Notifié à Solange Bruneau
conseillère municipale
Le

Notifié à Rihaoui Chanfi
conseiller municipal
Le